

REPUBLICQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-160 du 12 Juin 1980

portant approbation des Budgets
Primitifs exercice 1980 de la Pro-
vince et des Districts de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi n° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'ordonnance n° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance n° 74-7 du 13 Février 1974 portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'ordonnance n° 74-8 du 13 Février 1974 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseil Révolutionnaires de District ;
- VU l'ordonnance n° 74-9 du 13 Février 1974 portant Institution et Organisation de la Commune ;
- VU le décret n° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret n° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des circonscriptions Administratives ;
- VU l'ordonnance n° 80-4 du 11 Février 1980 portant Loi de Finances pour la Gestion 1980 ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Juin 1980,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs exercice 1980 de la Province et des Districts de l'Atacora, arrêtés conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Juin 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité Publique,

Isidore AMOUSSOU

Vincent GUEZODJE

Ampliations : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 SPD 2 MF-MISP 10
autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1
ONEPI-Gde-Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 Districts Intéressés 14 x 4 =
56 Province de l'ATACORA 5 DB-DCF-Solde 6 Trésor 4 DI 4 DAT-DAI 8
BCP 1 JORPB 1:-

PROVINCE DE L'ATACORA

RECETTES ORDINAIRES : CENT VINGT ET UN MILLION TROIS CENT
CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE CENT SEPT FRANCS 121.353.407

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS TROIS
CENT DIX NEUF MILLE DEUX CENT CINQ FRANCS 77.319.205

TOTAL 198.672.612

DEPENSES ORDINAIRES : CENT VINGT ET UN MILLION TROIS
CENT CINQUANTE TROIS MILLE QUATRE CENT SEPT FRANCS ... 121.353.407

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS
TROIS CENT DIX NEUF MILLE DEUX CENT CINQ FRANCS 77.319.205

TOTAL 198.672.612

DISTRICT URBAIN DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLION CINQ CENT DEUX
MILLE DEUX CENTS FRANCS 27.502.200

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE
DOUZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 1.272.472

TOTAL 28.774.672

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS CINQ CENT
DEUX MILLE DEUX CENTS FRANCS 27.502.200

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE
DOUZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 1.272.472

TOTAL 28.774.672

DISTRICT RURAL DE DJOUGOU

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS CINQ CENT
SOIXANTE CINQ MILLE QUATRE CENTS FRANCS 32.565.400

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS TROIS CENT
MILLE FRANCS 3.300.000

TOTAL 35.865.400

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE DEUX MILLIONS CINQ SOIXANTE
CINQ MILLE QUATRE CENTS FRANCS 32.565.400

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS TROIS CENT
MILLE FRANCS 3.300.000

TOTAL 35.865.400

DISTRICT RURAL DE TANGUIETA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS CINQ CENT QUARANTE
HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 26.548.658

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT MILLE FRANCS 500.000

TOTAL 27.048.658

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SIX MILLIONS CINQ CENT
QUARANTE HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE HUIT FRANCS 26.548.658

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT MILLE FRANCS 500.000

TOTAL 27.048.658

DISTRICT RURAL DE KOUANDE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS TROIS CENT
VINGT SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT FRANCS 27.326.380

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION VINGT QUATRE MILLE
HUIT CENT TRENTE TROIS FRANCS 1.024.833

TOTAL 28.351.213

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS TROIS CENT
VINGT SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT FRANCS 27.326.380

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION VINGT QUATRE MILLE
HUIT CENT TRENTE TROIS FRANCS 1.024.833

TOTAL 28.351.213

DISTRICT RURAL DE MATERI

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SOIXANTE DOUZE
MILLE SIX CENT SEIZE FRANCS 21.072.616

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS 1.000.000

TOTAL 22.072.616

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SOIXANTE
DOUZE MILLE SIX CENT SEIZE FRANCS 21.072.616

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DE FRANCS 1.000.000

TOTAL 22.072.616

DISTRICT RURAL DE NATITINGOU

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS CENT CINQUANTE
NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX FRANCS 37.159.470

RECETTES EXTRAORDINAIRES : P.M.

TOTAL 37.159.470

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SEPT MILLIONS CENT CINQUANTE
NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX FRANCS 37.159.470

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : P.M.

TOTAL 37.159.470

DISTRICT RURAL DE BOUKOUMBE

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS TRENTE HUIT MILLE
HUIT CENT SOIXANTE FRANCS 30.038.860

RECETTES EXTRAORDINAIRES : P.M.

TOTAL 30.038.860

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE MILLIONS TRENTE HUIT MILLE
HUIT CENT SOIXANTE FRANCS 30.038.860

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : P.M.

TOTAL 30.038.860

DISTRICT RURAL DE COPARGO

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT QUATRE
VINGT DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT FRANCS 21.682.780

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT MILLE-
FRANCS 1.400.000

TOTAL 23.082.780

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT QUATRE
VINGT DEUX MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT FRANCS 21.682.780

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT MILLE
FRANCS 1.400.000

TOTAL 23.082.780

DISTRICT RURAL DE COBLY

<u>RECETTES ORDINAIRES</u>	:	QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE TREIZE MILLE HUIT CENT QUARANTE FRANCS	14.973.840
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>	:	CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SEPT FRANCS	195.757
TOTAL			15.169.597
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u>	:	QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE TREIZE MILLE HUIT CENT CENT QUARANTE FRANCS	14.973.840
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>	:	CENT QUATRE VINGT QUINZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE SEPT FRANCS	195.757
TOTAL			15.169.597

DISTRICT RURAL DE TOUCOUNTOUNA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u>	:	SEIZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE HUIT CENT SEIZE FRANCS	16.974.816
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>	:	CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENT TREIZE FRANCS	162.613
TOTAL			17.137.429
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u>	:	SEIZE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE MILLE HUIT CENT SEIZE FRANCS	16.974.816
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>	:	CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENT TREIZE FRANCS	162.613
TOTAL			17.137.429

DISTRICT RURAL DE PEHUNCO

<u>RECETTES ORDINAIRES</u>	:	SEIZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE CINQ FRANCS	16.469.365
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>	:		P.M.
TOTAL			16.469.365
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u>	:	SEIZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE CINQ FRANCS	16.469.365
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>	:		P.M.
TOTAL			16.469.365

DISTRICT RURAL DE OUAKE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE
HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT
FRANCS 17.568.480

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRCS 250.000

TOTAL 17.818.480

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE
HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT FRANCS 17.568.480

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRCS 250.000

TOTAL 17.818.480

DISTRICT RURAL DE BASSILA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUARANTE CINQ MILLE
SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS20.045.667

RECETTES EXTRAORDINAIRES ; P.M.

TOTAL20.045.667

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT MILLIONS QUARANTE CINQ MILLE
SIX CENT SOIXANTE SEPT FRANCS20.045.667

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : P.M.

TOTAL20.045.667

DISTRICT RURAL DE KEROU

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE
DIX HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS19.878.464

RECETTES EXTRAORDINAIRES : P.M.

TOTAL 19.878.464

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE
DIX HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS 19.878.464

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : P.M.

TOTAL 19.878.464